

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
POUR L'ADDUCTION DE L'EAU POTABLE  
DE LA REGION D'ANGERVILLIERS**



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL  
DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2016 A 18H30**

L'an deux mil seize, le 15 septembre, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni en assemblée générale au siège de la Régie publique Eau Ouest Essonne 24 rue du général Leclerc à Forges les Bains en séance publique sous la Présidence de Monsieur Alain DESOUTER.

Date de convocation : le 08/09/2016

Secrétaire de séance : M DESSAUX

**Etaient présents :**

**MM :** DESOUTER – LAIGNEL – POLINE – GAUTIER – DEGIVRY (pouvoir M LONG) – DESSAUX – ROBIN – CLOU – BAYEN (pouvoir M BOSQUILLON) – COTTIN (suppléant Mme BOYER) – TERRIS

**MME :** PETITOT

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents excusés :**

**MM :** ADEL-PATIENT - VERA - GIARD – LONG – GALISSON - ZUMELLO – BERRICHILLO – BOSQUILLON

**MME :** BOYER

## **PREPARATION DE LA SEANCE**

### **Ajout d'une délibération :**

M. DESOUTER, Président du SIAEP, demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à présenter une délibération supplémentaire, relatif à l'adoption d'un mandat spécial.

L'assemblée accepte l'ajout de cette délibération à l'unanimité.

### **Ordre du jour de l'assemblée :**

Adoption du compte rendu de la précédente assemblée.

Exposé des décisions prises par le Président et le Directeur de la Régie.

Délibérations :

- Décision modificative n°2
- Modification de la nomenclature pour la gestion des immobilisations et des amortissements
- Dématérialisation des convocations aux assemblées
- Participation au régime prévoyance
- Mise en œuvre de la fusion du SIAEP d'Angervilliers dans le cadre du SDCI
- Adoption du bordereau des travaux exécutés par le SIAEP et sa Régie
- Remboursement de frais de mission dans le cadre d'un mandat spécial

Echanges et débats :

- Analyse des risques et de la vulnérabilité des installations du SIAEP
- Bilan des actions engagées par la Régie

## **DEROULEMENT DE LA SEANCE**

### **I. Adoption du compte rendu de la précédente assemblée**

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### **II. Exposé des décisions prises par le Président et le Directeur de la Régie**

Décision n° DP2016/08 : Aménagement de 3 véhicules pour les services techniques

*OBJET : pour les 3 véhicules techniques dédiés à l'exploitation du service (1 Boxer + 2 Berlingots), aménagement intérieur (casiers, cloison, support bouteille chlore, atelier...) et extérieurs (gyrophare, panneau signalisation, flocage...).*

Le Directeur de la Régie, par délégation de signature du Président du SIAEP d'Angervilliers, après consultation, DECIDE d'attribuer la prestation citée en objet :

- Attributaire : AMS Chartres
- Montant de la prestation : 16 463,02 € HT
- Durée : sans objet

Décision n° DP2016/09 : Commande d'outillage et de matériels pour les services techniques

*OBJET : diverses commandes de matériels et outillages pour équiper les agents d'exploitation (boîtes à outils)*

Le Directeur de la Régie, par délégation de signature du Président du SIAEP d'Angervilliers, après consultation, DECIDE d'attribuer la prestation citée en objet :

- Attributaire : AU FORUM DU BATIMENT
- Montant de la prestation : 12 230,57 € HT
- Durée : sans objet

Décision n° DP2016/10 : Mise en forme graphique, impression et livraison des contrats d'abonnement et du règlement de service

*OBJET : conception graphique, impression et livraison des divers documents liés au contrat d'abonnement à la régie (règlement, contrat mensualisation, mandat SEPA...)*

Le Directeur de la Régie, par délégation de signature du Président du SIAEP d'Angervilliers, après consultation, DECIDE d'attribuer la prestation citée en objet :

- Attributaire : IDEES FRAICHES
- Montant de la prestation : 3 660 € HT
- Durée : sans objet

Décision n° DP2016/11 : Contrat de location pour une mini-pelle

*OBJET : location courte durée d'une mini-pelle 1,5 tonnes, pour les travaux exécutés par les services techniques*

Le Directeur de la Régie, par délégation de signature du Président du SIAEP d'Angervilliers, après consultation, DECIDE d'attribuer la prestation citée en objet :

- Attributaire : Compagnie européenne de location
- Montant de la prestation : 4 920 € HT
- Durée : 6 mois

Décision n° DP2016/12 : Mission d'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs

*OBJET : L'évaluation des risques professionnels, identifiée dans le code du travail, relève de la responsabilité de l'employeur et s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé de ses salariés. Cette mission englobe des actions d'identification, de classement des risques et de mise en place d'actions de prévention. La mission prévoit également la retranscription des risques dans un "document unique". L'absence de formalisation des résultats de l'évaluation des risques dans un « document unique » est passible d'une amende de 1500 euros.*

Le Directeur de la Régie, par délégation de signature du Président du SIAEP d'Angervilliers, après consultation, DECIDE d'attribuer la prestation citée en objet :

- Attributaire : QUALICONSULT SECURITE
- Montant de la prestation : 1 485 € HT
- Durée : environ 2 mois

Décision n° DP2016/13 : Commande de compteurs d'eau

*OBJET : commande de compteurs d'eau diamètre 15 et 20 mm, pour assurer le renouvellement des compteurs en panne et la pose de nouveaux compteurs pour les créations de branchements d'eau.*

Le Directeur de la Régie, par délégation de signature du Président du SIAEP d'Angervilliers, après consultation, DECIDE d'attribuer la prestation citée en objet :

- Attributaire : W&H EMEA (Itron)
- Montant de la prestation : 1 480 € HT
- Durée : sans objet

Décision n° DP2016/14 : Prestation de télégestion des ouvrages du SIAEP

*OBJET : prestation de gestion et de transfert des alarmes des ouvrages du SIAEP, dans l'attente de la contractualisation d'un marché visant à doter le SIAEP d'un système informatique de supervision.*

Le Directeur de la Régie, par délégation de signature du Président du SIAEP d'Angervilliers, après consultation, DECIDE d'attribuer la prestation citée en objet :

- Attributaire : VEOLIA EAU
- Type de marché : bon de commande
- Montant de la prestation : 5 490 € HT (estimation)
- Durée : 6 mois maximum

Décision n° DP2016/15 : Commande de pièces et fournitures pour le réseau d'eau potable

*OBJET : commande de pièces de 1<sup>ère</sup> nécessité, pour intervenir sur le réseau et chez les abonnés, dans l'attente de la contractualisation d'un marché de fournitures.*

Le Directeur de la Régie, par délégation de signature du Président du SIAEP d'Angervilliers, après consultation, DECIDE d'attribuer la prestation citée en objet :

- Attributaire : FRANSBONHOMME
- Type de marché : commande unique
- Montant de la prestation : 7 947,95 € HT
- Durée : sans objet

Décision n° DP2016/16 : Commande de chlore gazeux

*OBJET : achat de chlore gazeux pour la désinfection de l'eau avant sa distribution.*

Le Directeur de la Régie, par délégation de signature du Président du SIAEP d'Angervilliers, après consultation, DECIDE d'attribuer la prestation citée en objet :

- Attributaire : GAZECHIM
- Type de marché : bon de commande
- Montant de la prestation :
  - 3,35 € HT/kg de chlore (bouteilles de 30 kg)
  - 210,51 € par livraison
- Durée : jusqu'au 31 décembre 2016

Décision n° DP2016/17 : Adhésion à une plateforme pour traiter les DT/DICT

*OBJET : la réglementation DT-DICT impose la réalisation de démarches administratives préalables au commencement de chantiers afin de prévenir les endommagements des réseaux. Le SIAEP et sa Régie,*

*en tant qu'exploitant et que maître d'ouvrages, ont l'obligation de répondre aux DT-DICT et d'émettre des DT-DICT pour tous les travaux qu'ils engagent. La plateforme DT/DICT informatique permet simplement d'informatiser toutes les réceptions et toutes les émissions de DT/DICT et apporte un gain de temps considérable.*

Le Directeur de la Régie, par délégation de signature du Président du SIAEP d'Angervilliers, après consultation, DECIDE d'attribuer la prestation citée en objet :

- Attributaire : SOGELINK
- Type de marché : commande unique
- Montant de la prestation : 2220 € HT
- Durée : 12 mois

Décision n° DP2016/18 : Achat d'appareils d'analyse de la qualité de l'eau

*OBJET : achat de deux appareils de mesure de la qualité de l'eau in-situ (sonde multi-paramètre et photomètre)*

Le Directeur de la Régie, par délégation de signature du Président du SIAEP d'Angervilliers, après consultation, DECIDE d'attribuer la prestation citée en objet :

Sonde multi-paramètre :

- Attributaire : HANNA INSTRUMENTS
- Type de marché : commande unique
- Montant de la prestation : 1 070 € HT
- Durée : sans objet

Photomètre :

- Attributaire : MACHEREY-NAGEL
- Type de marché : commande unique
- Montant de la prestation : 504,90 € HT
- Durée : sans objet

Décision n° DP2016/19 : Prélèvements et analyses de la qualité de l'eau distribuée

*OBJET : prestation d'analyse de la qualité de l'eau distribuée, dans l'attente de la contractualisation d'un marché d'analyse de la qualité de l'eau.*

Le Directeur de la Régie, par délégation de signature du Président du SIAEP d'Angervilliers, après consultation, DECIDE d'attribuer la prestation citée en objet :

- Attributaire : Laboratoire EUROFINS
- Type de marché : commande unique
- Montant de la prestation : 1557,32 € HT
- Durée : sans objet

### III. Délibérations :

#### Décision modificative n°2 (DCS 2016-25)

##### Echanges préalables :

M. BAYEN, Vice-Président délégué aux finances, présente au Comité Syndical le contenu de la DM n°2. Le Comité n'expose aucune remarque.

##### Contenu de la délibération :

Compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires du Syndicat, Monsieur le Président propose de procéder à des réajustements de crédits tant en dépenses qu'en recettes

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6071 : Compteurs		6 000.00 €
D 6135 : Locations mobilières		5 420.00 €
D 61528 : Autres bâtiments		5 000.00 €
D 618 : Divers	5 000.00 €	
D 6231 : Annonces et insertions		230.00 €
D 6237 : Publications	230 00 €	
D 6251: Voyages et déplacements	5 000.00 €	
D 6283 : Frais de nettoyage des locaux		90.00 €
D 6353 Impôts indirects	578.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère générales</b>	<b>10 808.00 €</b>	<b>16 740.00 €</b>
D 6414 : Indemnités et avantages divers	20.00 €	
D 6415 : Supplément familial		20.00 €
<b>TOTAL D 012 : <u>Charg. Pers. Et frais assimilés</u></b>	<b>20.00 €</b>	<b>20.00 €</b>
D 023 : Virement à section investis.	6 000.00 €	
<b>TOTAL D 023 : Subventions d'investissement</b>	<b>6 000.00 €</b>	
D 2154 : Matériel industriel	1 010.00 €	
D 21561 : Service de distribution d'eau	6 000.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>7 010.00 €</b>	
D 275 : Dépôts et cautionnements versés		1 010.00 €
<b>TOTAL D 27 : <u>Autres immos financières</u></b>		<b>1 010.00 €</b>
D 1318 : Autres	17 135.17	
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>17 135.17</b>	
D 1318 : Autres		17 135.17
<b>TOTAL D 13 <u>Suby d'investissement</u></b>		<b>17 135.17</b>
D 6712 : Pénalités, amendes fiscales et...		68.00 €
<b>TOTAL D 67 : Créances/transfert de droit à...</b>		<b>68.00 €</b>
R 021 : Virement section exploitation	6 000.00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement section exploitation</b>	<b>6 000.00 €</b>	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

##### Article 1<sup>er</sup> :

**ACCEPTE** d'apporter au budget 2016 les modifications reprises ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.

##### Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

### **Modification de la nomenclature pour la gestion des immobilisations et des amortissements** **(DCS 2016-26)**

#### Echanges préalables :

Aucune remarque.

#### Contenu de la délibération :

Le Président expose au Comité Syndical ce qui suit :

*« Afin d'affiner la nomenclature pour l'inventaire des immobilisations et leur durée d'amortissement, il est nécessaire de la compléter en ajoutant une catégorie dénommée PUB qui concernera les frais de publicité et d'insertion, non rattachés à des études ou à des travaux avec une durée d'amortissement de 1 an.*

*Dans le même temps la sous rubrique AUTRE sera créée dans la rubrique BAT ADMINISTRATIF avec une durée d'amortissement de 5 ans.*

*Le montant d'amortissement minimal ayant été voté à l'origine en TTC pour un montant de 1000 € est modifié et est porté à 1000 € HT dans la mesure, ou notre budget est désormais voté en HT »*

VU la délibération n° DCS 2013-6 en date du 4 avril 2013 fixant les durées d'amortissement des immobilisations

VU la délibération n° DCS 2015-6 en date du 11 mars 2015 approuvant une nomenclature pour l'inventaire et la gestion technique et comptable des immobilisations

VU l'exposé du Président ci-dessus

Le comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

#### Article 1 :

**APPROUVE** la modification de la nomenclature pour l'inventaire et la gestion technique et comptable des immobilisations

#### Article 2 :

**APPROUVE** les nouvelles durées d'amortissements associées

#### Article 3 :

**DECIDE** qu'à compter de la publication de cette délibération, toutes les nouvelles immobilisations se référant à ces modifications seront identifiées et amorties selon les dispositions fixées par la nomenclature.

#### Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication au recueil des actes administratifs, devant le tribunal administratif de Versailles.

### **Dématérialisation des convocations** **(DCS 2016-27)**

#### Echanges préalables :

Le Comité Syndical émet un avis négatif quant au projet de dématérialiser les convocations et les actes avant les assemblées. Le CS souhaite maintenir le système actuel, avec un envoi papier des convocations et des actes.

Le CS souhaite cependant qu'une pré-convocation leur soit transmise par voie dématérialisée, en amont de l'envoi des pièces officielles au format papier, pour qu'ils puissent arrêter les dates des assemblées le plus tôt possible.

#### Contenu de la délibération :

VU le débat du 11 juillet 2016 portant avis favorable du Comité Syndical quant à dématérialisation de l'envoi des convocations et comptes rendus associés aux élus pour les assemblées du Comité Syndical,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire à des fins légales, d'approuver la mise en place de l'envoi des convocations par voie dématérialisée.

CONSIDERANT la possibilité d'adhérer à une plateforme de dématérialisation des convocations disposant d'un système d'horodatage des envois afin de garantir le respect des délais de convocation

CONSIDERANT que ce type de dématérialisation permettra de réaliser d'importantes économies en termes de reprographie et d'affranchissement et qu'il offre davantage de souplesse pour l'envoi des documents

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à 12 voix contre et 2 absentions,

#### Article 1<sup>er</sup>

~~ACCEPTÉ~~ **REFUSE** le principe de la dématérialisation de l'envoi des convocations et rapports associés aux élus,

#### Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication au recueil des actes administratifs, devant le tribunal administratif de Versailles.

**Participation au régime de prévoyance**  
**(DCS 2016-28)**

Echanges préalables :

*« Avec la création de la Régie Publique Eau Ouest Essonne, régie dotée de la seule autonomie financière créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le SIAEP d'Angervilliers a recruté des agents sous contrat de droit privé soumis à la convention collective nationale des entreprises d'eau et d'assainissement.*

*En tant qu'employeur, cette convention nous impose notamment de mettre en place un régime de prévoyance pour tous les salariés soumis à cette convention (uniquement le droit privé). »*

Le Comité Syndical n'a émis aucune remarque concernant cet exposé ou la délibération.

Contenu de la délibération :

**VU** la délibération n° DCS 2015-19 du 11 juin 2015, portant création de la Régie à autonomie financière et sans personnalité morale dénommée « Régie Publique Eau Ouest Essonne », en vue de la gestion du service public industriel et commercial de l'eau potable du Syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**VU** les statuts de la Régie Publique Eau Ouest Essonne approuvés par délibération n° DCS 2015-19 du 11 juin 2015 du Comité Syndical,

**VU** la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000 et ses avenants, notamment son article 7.2.2,

**CONSIDERANT** que le service public de distribution d'eau potable est un service public industriel et commercial,

**CONSIDERANT** que les agents affectés à un service public industriel et commercial sont des agents de droit privé soumis aux règles du droit privé et notamment au Code du travail,

**CONSIDERANT** que les agents affectés à au service public industriel et commercial de l'eau potable sont des agents soumis aux règles de la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement,

**CONSIDERANT** que cette convention collective impose dans son article 7.2.2 que les établissements assujettis à la convention doivent souscrire un contrat d'assurance collective ou prendre des mesures identiques afin de faire bénéficier l'ensemble de leurs salariés de garanties conventionnelles dont le financement paritaire doit incomber auxdits salariés, d'une part, et à l'employeur, d'autre part,

**CONSIDERANT** qu'à la lecture de ce même article, les garanties souscrites au titre de ce régime de « prévoyance » concerneront au minimum les risques décès et invalidité,

**VU** l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

### **Article 1<sup>er</sup>** :

**DECIDE** d'instituer un système de garanties collectives « prévoyance », permettant à l'ensemble des salariés de bénéficier de prestations complétant celles servies par les organismes de Sécurité sociale.

### **Article 2** :

**FIXE** les conditions d'applications des garanties « prévoyances » comme suit :

- L'adhésion au contrat est obligatoire pour tous les salariés de droit privé assujettis à la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement ; elle s'impose donc dans les relations individuelles de travail.
- Le financement du système de garanties collectives « prévoyance » est assuré par un taux de cotisation, fixé en pourcentage du salaire brut déclaré par le SIAEP d'Angervilliers aux administrations fiscales et sociales.
- Le taux de cotisation est réparti entre l'employeur et le salarié comme suit :
  - o Participation SIAEP d'Angervilliers : 50% du taux de cotisation
  - o Participation du salarié : 50% du taux de cotisation
- La couverture du système de garanties collectives « prévoyance » fait l'objet d'un contrat souscrit auprès d'un organisme assureur habilité, désigné par le SIAEP d'Angervilliers.

### **Article 3** :

**DIT** que les présentes dispositions sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016.

### **Article 4** :

**DIT** que les salariés bénéficiaire visé à l'article 2 seront avisés de la mise en place du présent système de garanties collectives « prévoyance » par la remise individuelle contre signature de la notice d'information du contrat d'assurance conclu entre le SIAEP et l'organisme assureur.

### **Article 5** :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication au recueil des actes administratifs, devant le tribunal administratif de Versailles.

## **Mise en œuvre de la fusion du SIAEP dans le cadre du SDCI** **(DCS 2016-29)**

### **Echanges préalables** :

Le Président expose à l'assemblée le contexte associé à cette nouvelle délibération relative à la fusion du SIAEP au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La délibération proposée au Comité vise à fournir aux services de l'état quelques éléments nécessaires pour que le Préfet de l'Essonne puisse adopter un arrêté de fusion définitif.

### **Contenu de la délibération** :

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L. 5212-7,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe »,

**VU** la délibération du Comité Syndical n° DCS 2015-39 du 25 novembre 2015, portant avis favorable concernant le regroupement n° D du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,

**VU** l'arrêté n° 2016-PREF.DRCL-158 du 29 mars 2016 portant adoption du schéma départemental de coopération intercommunale,

**VU** l'arrêté n° 2016-PREF.DRCL-275 du 27 avril 2016 portant projet de fusion du Syndicat Intercommunal pour l'Adduction de l'Eau Potable de la Région d'Angervilliers, du Syndicat Intercommunal des Eaux de Lavenelle, du Syndicat Intercommunal des Eaux du Roi, du Syndicat Intercommunal des Eaux de Souzy-la-Briche, Mauchamps, Torfou et Chauffour-lès-Etrechy, dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale,

**VU** le courrier du 10 août 2016 de Madame la Préfète de l'Essonne, demandant aux 4 syndicats concernés par la fusion et à leurs communes membres de déterminer (i) le nombre de délégués représentants chaque commune, (ii) le siège du futur syndicat, (iii) le nom du futur syndicat,

**CONSIDERANT** qu'à l'issue d'une réunion de travail organisée le 8 septembre 2016 pour répondre à la demande de Madame la Préfète de l'Essonne, les Présidents des 4 syndicats concernés par la fusion ont souhaité soumettre à leurs communes membres et à leurs comités syndicaux respectifs les éléments suivants :

- 1) Nombre de délégués représentant les communes dans le futur syndicat : 2 titulaires + 2 suppléants
- 2) Siège du nouveau syndicat : 24 rue du général Leclerc 91470 FORGES-LES-BAINS (siège actuel de la Régie Publique Eau Ouest Essonne)
- 3) Nom du nouveau Syndicat : « Syndicats des Eaux Ouest Essonne »

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Article 1 :**

**PROPOSE** de fixer le nombre de délégués représentant chaque commune dans le futur comité syndical comme suit : 2 délégués titulaires + 2 délégués suppléants.

**Article 2 :**

**PROPOSE** de fixer le siège du futur syndicat au : 24 rue du Général Leclerc 91470 FORGES-LES-BAINS.

**Article 3 :**

**PROPOSE** d'arrêter le nom suivant pour le futur syndicat : « Syndicats des Eaux Ouest Essonne »

**Article 4 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication au recueil des actes administratifs, devant le tribunal administratif de Versailles.

**Adoption du bordereau des travaux exécutés par le SIAEP et sa régie**  
**(DCS 2016-30)**

Echanges préalables :

Le Président expose au Comité Syndical le contexte associé à la présente délibération :

*« Nous avons adopté les 7 janvier 2016, 25 mai 2016 et 11 juillet 2016, un certain nombre de tarifs relatifs aux prestations pouvant être exécutées par la Régie pour le compte des abonnés du service public de l'eau.*

*Lorsque nous avons voté ces tarifs, nous n'avions pas encore contractualisé les marchés de fournitures (tuyaux, robinets, vannes...) et de travaux (interventions d'astreinte, appui à la création de branchements ou d'extension de réseaux...) nécessaires. Aussi ces premiers tarifs, bien qu'ils aient été longuement réfléchis, n'étaient que des estimations destinées à permettre à la régie de fonctionner pendant une période transitoire (quelques mois au plus).*

*Depuis la fin du mois d'août, l'intégralité des marchés de fournitures et de travaux ont été contractualisés par le SIAEP. Par conséquent, nous sommes en mesure aujourd'hui d'adopter les tarifs définitifs des travaux assurés par la régie.*

*Ces nouveaux tarifs applicables par la régie ont été établis pour permettre à la fois au SIAEP et à sa régie (i) de soutenir les futurs investissements à réaliser et (ii) de proposer aux abonnés des coûts de travaux inférieurs que ceux fixés pendant la période « délégation de service public ».*

Contenu de la délibération :

**VU** la délibération du Comité Syndical du SIAEP d'Angervilliers n° DCS 2016-2 du 7 janvier 2016, portant adoption des tarifs de la fourniture en eau assurée par la Régie Publique Eau Ouest Essonne,

**VU** la délibération du Comité Syndical du SIAEP d'Angervilliers n° DCS 2016-15 du 25 mai 2016, portant adoption du Règlement du service d'eau potable du SIAEP et de sa régie,

**VU** la délibération du Comité Syndical du SIAEP d'Angervilliers n° DCS 2016-24 du 11 juillet 2016, portant adoption des tarifs des prestations et des branchements effectués par le SIAEP et sa Régie,

**VU** l'exposé du Président,

**VU** la présentation des tarifs faite par le Directeur de la régie

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'adopter aujourd'hui les tarifs définitifs des travaux exécutés par la régie du SIAEP,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ARTICLE 1 :**

**ANNULE** les tarifs relatifs au « Bordereau des prix pour la réalisation des branchements par la régie EOE », adoptés dans les délibérations n° DCS 2016-15 du 25 mai 2016 et DCS 2016-24 du 11 juillet 2016 et repris dans le règlement du service d'eau potable.

## ARTICLE 2 :

**APPROUVE** en remplacement des tarifs annulés, les tarifs fixés dans le « *Bordereau des prix applicables pour les travaux effectués par le SIAEP et sa régie* », annexé à la présente délibération.

## ARTICLE 3 :

**DIT** que ces nouveaux tarifs seront annexés au règlement du service d'eau potable adopté par le Comité Syndical le 25 mai 2016.

## ARTICLE 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication au recueil des actes administratifs, devant le tribunal administratif de Versailles.

### **Bordereau des prix applicables pour les travaux effectués par le SIAEP et sa régie**

N° prix	Libellé	Unité	Prix unitaire en €HT
<b>FORFAITS "BRANCHEMENTS"</b>			
<b>BR 1</b>	<b>FORFAIT POUR LA POSE D'UN BRANCHEMENT (en tranchée ouverte) comprend la fourniture et la pose des pièces suivantes : la prise en charge sur la conduite, la bouche à clé complète, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour et le tuyau en PEHD</b>		
BR 11	Branchement DN 25 mm, tuyau 19/25	u	469
BR 12	Branchement DN 32 mm, tuyau 26/32	u	641
BR 13	Branchement DN 50 mm, tuyau 41/50	u	1336
<b>BR 2</b>	<b>FORFAIT POUR LA CREATION D'UN BRANCHEMENT comprend la mise en place et le repli du chantier, les démarches administratives, la fourniture et la pose des pièces suivantes : la prise en charge sur la conduite, la bouche à clé complète, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour et le tuyau en PEHD</b>		
BR 22	Branchement DN 25 mm, tuyau 19/25	u	1069
BR 23	Branchement DN 32 mm, tuyau 26/32	u	1241
BR 24	Branchement DN 50 mm, tuyau 41/50	u	1937
<b>TRAVAUX</b>			
<b>T1</b>	<b>PREPARATION DE CHANTIER</b>		
T11	Forfait pour la mise en place et le repli des installations de chantier, l'entretien et le nettoyage pendant la durée des travaux, les démarches administratives (non applicable aux créations de branchement)	u	700
T12	Forfait pour installation de feux de signalisation - 1/2 journée	u	50
T13	Forfait pour installation de feux de signalisation - 1 journée	u	100
<b>T2</b>	<b>TERRASSEMENTS</b>		
T21	Découpe de revêtements de chaussée ou trottoir	ml	10
T22	Exécution de la tranchée : terrassements manuels	m <sup>3</sup>	120

T23	Exécution de la tranchée : terrassements mécaniques	m <sup>3</sup>	80
T24	Chargement et transport en installation de stockage autorisée des déblais impropres au remblayage	m <sup>3</sup>	50
T25	Percement de mur	/10 cm	10
<b>T3</b>	<b>REMBLAIEMENT</b>		
T31	Remblaiement à l'aide de déblais réutilisables issus de la tranchée	m <sup>3</sup>	30
T32	Remblaiement à l'aide de sable	m <sup>3</sup>	100
T33	Remblaiement à l'aide de GNT 0/31.5	m <sup>3</sup>	70
T34	Remblaiement à l'aide de grave bitume ou grave ciment	m <sup>3</sup>	70
<b>T4</b>	<b>REFECTION</b>		
T41	Réfection provisoire de chaussée en enrobé à froid	m <sup>2</sup>	40
T42	Réfection définitive de chaussée ou de trottoir en revêtement bitumineux	m <sup>2</sup>	40
T43	Réfection définitive de chaussée ou de trottoir en enrobé à chaud	m <sup>2</sup>	90
T44	Réfection définitive de chaussée ou de trottoir en enrobé à chaud coloré	m <sup>2</sup>	120
T45	Réfection définitive de chaussée ou de trottoir constitué de pavés ou de dalles	m <sup>2</sup>	100
T46	Réfection définitive de chaussée ou de trottoir en béton	m <sup>2</sup>	50
T47	Plus-value pour désactivation du béton	m <sup>2</sup>	44
T48	Réfection définitive en espace vert	m <sup>2</sup>	20
T49	Dépose et repose de bordures, caniveaux, et éléments de voirie	ml	40
<b>T5</b>	<b>Sectionnement de conduite</b>		
T51	Sectionnement et dépose de conduites de DN < 80 mm	ml	54,6
T52	Sectionnement et dépose de conduites DN 100 mm	ml	62,4
T53	Sectionnement et dépose de conduites DN 125 mm	ml	63,7
T54	Sectionnement et dépose de conduites DN 150 mm	ml	74,1
T55	Sectionnement et dépose de conduites DN 200 mm	ml	80,6
T56	Sectionnement et dépose de conduites DN 250 mm	ml	87,1
T57	Sectionnement et dépose de conduites DN 300 mm	ml	93,6
<b>COMPTAGE</b>			
<b>C1</b>	<b>COMPTEURS</b>		
C11	Fourniture et pose d'un compteur de Ø 15	u	66
C12	Fourniture et pose d'un compteur de Ø 20	u	72
C13	Fourniture et pose d'un compteur de Ø 30	u	200
C14	Fourniture et pose d'un compteur de Ø 40	u	270
C15	Remplacement d'un compteur de Ø 15 en cas de gel, destruction ou détérioration par l'abonné ou un tiers	u	132
C16	Remplacement d'un compteur de Ø 20 en cas de gel, destruction ou détérioration par l'abonné ou un tiers	u	144
C17	Remplacement d'un compteur de Ø 30 en cas de gel, destruction ou détérioration par l'abonné ou un tiers	u	400
C18	Remplacement d'un compteur de Ø 40 en cas de gel, destruction ou détérioration par l'abonné ou un tiers	u	540
<b>C2</b>	<b>REGARDS DE COMPTAGE</b>		
C21	Regard type compact pour compteur Ø 15 - Hauteur 60cm	u	232
C22	Regard type compact pour compteur Ø 15 - Hauteur 90cm	u	250
C23	Regard type compact pour compteur Ø 20 - Hauteur 90cm	u	386
C24	Regard type modulable pour compteur Ø 30	u	1400

C25	Regard type modulable pour compteur Ø 40	u	1400
<b>ROBINETTERIE</b>			
<b>R1</b>	<b>CLAPETS ANTI-POLLUTION AVEC PURGE</b>		
R11	Fourniture et pose de clapet Ø15 mm pour compteur 110	u	26,9
R12	Fourniture et pose de clapet Ø15 mm	u	27,3
R13	Fourniture et pose de clapet Ø20 mm	u	47,6
R14	Fourniture et pose de clapet Ø40 mm	u	208
<b>R2</b>	<b>ROBINETS D'ARRET A MAIN</b>		
R21	Robinet pour compteur Ø 15 et filetage 20-27 / 20-27	u	49,7
R22	Robinet pour compteur Ø 15 et filetage 26-34 / 20-27	u	75,2
R23	Robinet pour compteur Ø 20 et filetage 26-34 / 26-34	u	70,4
R24	Robinet pour compteur Ø 20 et filetage 33-42 / 26-34	u	87,2
R25	Robinet pour compteur Ø 40 et filetage 50-60 / 50-60	u	155,55
<b>PIECES RESEAUX</b>			
<b>P1</b>	<b>Colliers de prise en charge petit bossage // Pour tuyaux en fonte</b>		
P11	Fourniture et pose Collier PEC - PB fonte Ø 50 mm	u	56
P12	Fourniture et pose Collier PEC - PB fonte Ø 60 mm	u	78,4
P13	Fourniture et pose Collier PEC - PB fonte Ø 80 mm	u	79,84
P14	Fourniture et pose Collier PEC - PB fonte Ø 100 mm	u	80,2
P15	Fourniture et pose Collier PEC - PB fonte Ø 125 mm	u	92
P16	Fourniture et pose Collier PEC - PB fonte Ø 150 mm	u	108,8
P17	Fourniture et pose Collier PEC - PB fonte Ø 175 mm	u	124
P18	Fourniture et pose Collier PEC - PB fonte Ø 200 mm	u	137,2
P19	Fourniture et pose Collier PEC - PB fonte Ø 250 mm	u	137,2
P20	Fourniture et pose Collier PEC - PB fonte Ø 300 mm	u	151,8
<b>P2</b>	<b>Colliers de prise en charge grand bossage // Pour tuyaux en fonte</b>		
P21	Fourniture et pose Collier PEC - GB fonte Ø 60 mm	u	89,8
P22	Fourniture et pose Collier PEC - GB fonte Ø 80 mm	u	92
P23	Fourniture et pose Collier PEC - GB fonte Ø 100 mm	u	96,4
P24	Fourniture et pose Collier PEC - GB fonte Ø 125 mm	u	112
P25	Fourniture et pose Collier PEC - GB fonte Ø 175 mm	u	140
P26	Fourniture et pose Collier PEC - GB fonte Ø 200 mm	u	153
P27	Fourniture et pose Collier PEC - GB fonte Ø 250 mm	u	153
P28	Fourniture et pose Collier PEC - GB fonte Ø 300 mm	u	163,6
<b>P3</b>	<b>Colliers de prise en charge petit bossage // Pour tuyaux en PEHD et PVC</b>		
P31	Fourniture et pose Collier PEC - PB PEHD/PVC Ø 40 mm	u	57,32
P32	Fourniture et pose Collier PEC - PB PEHD/PVC Ø 50 mm	u	57,8
P33	Fourniture et pose Collier PEC - PB PEHD/PVC Ø 63 mm	u	59,2
P34	Fourniture et pose Collier PEC - PB PEHD/PVC Ø 75 mm	u	67,2
P35	Fourniture et pose Collier PEC - PB PEHD/PVC Ø 90 mm	u	69,2
P36	Fourniture et pose Collier PEC - PB PEHD/PVC Ø 110 mm	u	63,4
P37	Fourniture et pose Collier PEC - PB PEHD/PVC Ø 125 mm	u	71,28
P38	Fourniture et pose Collier PEC - PB PEHD/PVC Ø 140 mm	u	73,6
P39	Fourniture et pose Collier PEC - PB PEHD/PVC Ø 160 mm	u	77,88
<b>P4</b>	<b>Colliers de prise en charge grand bossage // Pour tuyaux en PEHD et PVC</b>		

P41	Fourniture et pose Collier PEC - GB PEHD/PVC Ø 63 mm	u	120
P42	Fourniture et pose Collier PEC - GB PEHD/PVC Ø 75 mm	u	125,6
P43	Fourniture et pose Collier PEC - GB PEHD/PVC Ø 90 mm	u	110,4
P44	Fourniture et pose Collier PEC - GB PEHD/PVC Ø 110 mm	u	106,4
P45	Fourniture et pose Collier PEC - GB PEHD/PVC Ø 125 mm	u	115,2
P46	Fourniture et pose Collier PEC - GB PEHD/PVC Ø 140 mm	u	120,6
P47	Fourniture et pose Collier PEC - GB PEHD/PVC Ø 160 mm	u	127,8
<b>P5</b>	<b>KITS ROBINET + COLLIER TOUS MATERIAUX</b>		
P51	Kit pour DN 20 - De 45 à 95 mm	u	212
P52	Kit pour DN 20 - De 45 à 175 mm	u	216
P53	Kit pour DN 20 - De 45 à 350 mm	u	256
P54	Kit pour DN 25 - De 45 à 95 mm	u	332
P55	Kit pour DN 25 - De 45 à 175 mm	u	332
P56	Kit pour DN 25 - De 45 à 350 mm	u	376
<b>P6</b>	<b>Robinets-vannes réseau</b>		
P61	Fourniture et pose de robinets-vanne DN 40 mm	u	168
P62	Fourniture et pose de robinets-vanne DN 50 mm	u	196,8
P63	Fourniture et pose de robinets-vanne DN 60 mm	u	216,8
P64	Fourniture et pose de robinets-vanne DN 80 mm	u	260
P65	Fourniture et pose de robinets-vanne DN 100 mm	u	312
P66	Fourniture et pose de robinets-vanne DN 125 mm	u	562,72
P67	Fourniture et pose de robinets-vanne DN 150 mm	u	572
P68	Fourniture et pose de robinets-vanne DN 200 mm	u	1008
P69	Fourniture et pose de robinets-vanne DN 250 mm	u	1680
P70	Fourniture et pose de robinets-vanne DN 300 mm	u	2184
<b>P7</b>	<b>Ventouse automatique</b>		
P71	Forfait pour fourniture et pose de ventouse automatique DE 40 mm	u	468
P72	Forfait pour fourniture et pose de ventouse automatique DE 50 mm	u	468
P73	Forfait pour fourniture et pose de ventouse automatique DE 63 mm	u	468
<b>P8</b>	<b>Tuyaux en fonte</b>		
P81	Fourniture et pose de tuyau en fonte Ø 60 mm, y compris grillage avertisseur	ml	68,6
P82	Fourniture et pose de tuyau en fonte Ø 80 mm, y compris grillage avertisseur	ml	79
P83	Fourniture et pose de tuyau en fonte Ø 100 mm, y compris grillage avertisseur	ml	86
P84	Fourniture et pose de tuyau en fonte Ø 150 mm, y compris grillage avertisseur	ml	128,8
P85	Fourniture et pose de tuyau en fonte Ø 200 mm, y compris grillage avertisseur	ml	168,4
P86	Fourniture et pose de tuyau en fonte Ø 250 mm, y compris grillage avertisseur	ml	222,4
P87	Fourniture et pose de tuyau en fonte Ø 300 mm, y compris grillage avertisseur	ml	284,8
<b>P9</b>	<b>Bouts à emboîtement grande tolérance</b>		
P91	Fourniture et pose de BE grande tolérance Ø 60 mm	u	132
P92	Fourniture et pose de BE grande tolérance Ø 80 mm	u	134
P93	Fourniture et pose de BE grande tolérance Ø 100 mm	u	146,8
P94	Fourniture et pose de BE grande tolérance Ø 150 mm	u	185,2

P95	Fourniture et pose de BE grande tolérance Ø 200 mm	u	290
P96	Fourniture et pose de BE grande tolérance Ø 250 mm	u	419,2
P97	Fourniture et pose de BE grande tolérance Ø 300 mm	u	520
<b>P10</b>	<b>Bouts usuels</b>		
P101	Fourniture et pose de BU Ø 60 mm	u	94,8
P102	Fourniture et pose de BU Ø 80 mm	u	33,8
P103	Fourniture et pose de BU Ø 100 mm	u	36,53
P104	Fourniture et pose de BU Ø 150 mm	u	53,49
P105	Fourniture et pose de BU Ø 200 mm	u	121,55
P106	Fourniture et pose de BU Ø 250 mm	u	156,65
P107	Fourniture et pose de BU Ø 300 mm	u	214,82
<b>P11</b>	<b>Coudes bride-bride</b>		
<b>P111</b>	<b>Coude 1/4 BB</b>		
P1111	Fourniture et pose de coude 1/4 BB Ø 60 mm	u	95,6
P1112	Fourniture et pose de coude 1/4 BB Ø 80 mm	u	112,24
P1113	Fourniture et pose de coude 1/4 BB Ø 100 mm	u	124,8
P1114	Fourniture et pose de coude 1/4 BB Ø 125 mm	u	180
P1115	Fourniture et pose de coude 1/4 BB Ø 150 mm	u	220,4
P1116	Fourniture et pose de coude 1/4 BB Ø 200 mm	u	312
P1117	Fourniture et pose de coude 1/4 BB Ø 250mm	u	582
P1118	Fourniture et pose de coude 1/4 BB Ø 300 mm	u	598
<b>P112</b>	<b>Coudes 1/8 BB</b>		
P1121	Fourniture et pose de coude 1/8 BB Ø 60 mm	u	95,6
P1122	Fourniture et pose de coude 1/8 BB Ø 80 mm	u	112,24
P1123	Fourniture et pose de coude 1/8 BB Ø 100 mm	u	124,8
P1124	Fourniture et pose de coude 1/8 BB Ø 125 mm	u	180
P1125	Fourniture et pose de coude 1/8 BB Ø 150 mm	u	220,4
P1126	Fourniture et pose de coude 1/8 BB Ø 200 mm	u	312
P1127	Fourniture et pose de coude 1/8 BB Ø 250mm	u	582
P1128	Fourniture et pose de coude 1/8 BB Ø 300 mm	u	598
<b>P113</b>	<b>Coudes 1/16 BB</b>		
P1131	Fourniture et pose de coude 1/16 BB Ø 60 mm	u	95,6
P1132	Fourniture et pose de coude 1/16 BB Ø 80 mm	u	112,24
P1133	Fourniture et pose de coude 1/16 BB Ø 100 mm	u	124,8
P1134	Fourniture et pose de coude 1/16 BB Ø 125 mm	u	180
P1135	Fourniture et pose de coude 1/16 BB Ø 150 mm	u	220,4
P1136	Fourniture et pose de coude 1/16 BB Ø 200 mm	u	312
P1137	Fourniture et pose de coude 1/16 BB Ø 250mm	u	582
P1138	Fourniture et pose de coude 1/16 BB Ø 300 mm	u	598
<b>P114</b>	<b>Coudes 1/32 BB</b>		
P1141	Fourniture et pose de coude 1/32 BB Ø 60 mm	u	95,6
P1142	Fourniture et pose de coude 1/32 BB Ø 80 mm	u	112,24
P1143	Fourniture et pose de coude 1/32 BB Ø 100 mm	u	124,8
P1144	Fourniture et pose de coude 1/32 BB Ø 125 mm	u	180
P1145	Fourniture et pose de coude 1/32 BB Ø 150 mm	u	220,4

P1146	Fourniture et pose de coude 1/32 BB Ø 200 mm	u	312
P1147	Fourniture et pose de coude 1/32 BB Ø 250mm	u	582
P1148	Fourniture et pose de coude 1/32 BB Ø 300 mm	u	598
<b>P12</b>	<b>Tés bride-bride</b>		
P121	Fourniture et pose de té BB Ø 50 mm	u	119,2
P122	Fourniture et pose de té BB Ø 60 mm	u	133,44
P123	Fourniture et pose de té BB Ø 80 mm	u	168,4
P124	Fourniture et pose de té BB Ø 100 mm	u	180,8
P125	Fourniture et pose de té BB Ø 125 mm	u	236
P126	Fourniture et pose de té BB Ø 150 mm	u	303,6
P127	Fourniture et pose de té BB Ø 200 mm	u	457,2
P128	Fourniture et pose de té BB Ø 250 mm	u	810,8
P129	Fourniture et pose de té BB Ø 300 mm	u	1122,4
<b>P13</b>	<b>Adaptateur de bride verrouillé</b>		
P131	Fourniture et pose d'adaptateur de bride verrouillé de Ø 50 mm	u	112
P132	Fourniture et pose d'adaptateur de bride verrouillé de Ø 60 mm	u	126
P133	Fourniture et pose d'adaptateur de bride verrouillé de Ø 80 mm	u	184,4
P134	Fourniture et pose d'adaptateur de bride verrouillé de Ø 100 mm	u	218
P135	Fourniture et pose d'adaptateur de bride verrouillé de Ø 125 mm	u	266
P136	Fourniture et pose d'adaptateur de bride verrouillé de Ø 150 mm	u	349,2
P137	Fourniture et pose d'adaptateur de bride verrouillé de Ø 200 mm	u	439,6
P138	Fourniture et pose d'adaptateur de bride verrouillé de Ø 250 mm	u	631,2
P139	Fourniture et pose d'adaptateur de bride verrouillé de Ø 300 mm	u	824
<b>P14</b>	<b>Manchon de réparation simple coquille inox pour fonte</b>		
P141	Manchon Ø 40 mm	u	152
P142	Manchon Ø 50 mm	u	160
P143	Manchon Ø 60 mm	u	160
P144	Manchon Ø 80 mm	u	216
P145	Manchon Ø 100 mm	u	246
P146	Manchon Ø 125 mm	u	278
P147	Manchon Ø 150 mm	u	294
P148	Manchon Ø 200 mm	u	345,84
P149	Manchon Ø 250 mm	u	864
P1411	Manchon Ø 300 mm	u	940
<b>P15</b>	<b>Tuyaux en PEHD</b>		
P151	Fourniture et pose de tuyaux en PEHD PE 100 Ø 25 mm, y compris grillage avertisseur	ml	4,6
P152	Fourniture et pose de tuyaux en PEHD PE 100 Ø 32 mm, y compris grillage avertisseur	ml	7,2
P153	Fourniture et pose de tuyaux en PEHD PE 100 Ø 40 mm, y compris grillage avertisseur	ml	13
P154	Fourniture et pose de tuyaux en PEHD PE 100 Ø 50 mm, y compris grillage avertisseur	ml	17,6
P155	Fourniture et pose de tuyaux en PEHD PE 100 Ø 63 mm, y compris grillage avertisseur	ml	27,4
P156	Fourniture et pose de tuyaux en PEHD PE 100 Ø 75 mm, y compris grillage avertisseur	ml	36

P157	Fourniture et pose de tuyaux en PEHD PE 100 Ø 90 mm, y compris grillage avertisseur	ml	43
P158	Fourniture et pose de tuyaux en PEHD PE 100 Ø 110 mm, y compris grillage avertisseur	ml	62,7
P159	Fourniture et pose de tuyaux en PEHD PE 100 Ø 125 mm, y compris grillage avertisseur	ml	82,1
P1511	Fourniture et pose de tuyaux en PEHD PE 100 Ø 140 mm, y compris grillage avertisseur	ml	108,1
P1512	Fourniture et pose de tuyaux en PEHD PE 100 Ø 160 mm, y compris grillage avertisseur	ml	134,6
P1513	Fourniture et pose de tuyaux en PEHD PE 100 Ø 200 mm, y compris grillage avertisseur	ml	230,8
<b>P16</b>	<b>Manchon de réparation simple coquille inox pour PEHD et PVC</b>		
P161	Manchon Ø 50 mm	u	118,12
P162	Manchon Ø 63 mm	u	118,12
P163	Manchon Ø 75 mm	u	121,12
P164	Manchon Ø 90 mm	u	131,76
P165	Manchon Ø 110 mm	u	141
P166	Manchon Ø 125 mm	u	149,84
P167	Manchon Ø 140 mm	u	161,4
P168	Manchon Ø 160 mm	u	163,4
<b>P17</b>	<b>Jonction PEHD / Multimatériaux</b>		
P171	Fourniture et pose pour filetage 15-21 et Ø 25	u	40,88
P172	Fourniture et pose pour filetage 21-27 et Ø 25	u	41,08
P173	Fourniture et pose pour filetage 27-34 et Ø 25	u	60,56
P174	Fourniture et pose pour filetage 27-34 et Ø 32	u	67,6
P175	Fourniture et pose pour filetage 24-39 et Ø 32	u	101,2
P176	Fourniture et pose pour filetage 39-43 et Ø 32	u	109,2
P177	Fourniture et pose pour filetage 47-49 et Ø 50	u	146
P178	Fourniture et pose pour filetage 47-49 et Ø 63	u	146
P179	Fourniture et pose pour filetage 59-61 et Ø 63	u	165,8
<b>P18</b>	<b>Raccords large tolérance manchon autobuté / Multimatériaux</b>		
P181	Fourniture et pose pour Ø 40/50	u	455,6
P182	Fourniture et pose pour Ø 50/65	u	527,2
P183	Fourniture et pose pour Ø 80	u	606,4
P184	Fourniture et pose pour Ø 100	u	720
P185	Fourniture et pose pour Ø 125	u	986,8
P186	Fourniture et pose pour Ø 150	u	1228
P187	Fourniture et pose pour Ø 200	u	1852
P188	Fourniture et pose pour Ø 250	u	2380
P189	Fourniture et pose pour Ø 300	u	2816
<b>P19</b>	<b>Adaptateur à bride large tolérance autobuté / Multimatériaux</b>		
P191	Fourniture et pose pour Ø 40	u	387
P192	Fourniture et pose pour Ø 50	u	387
P193	Fourniture et pose pour Ø 60/65	u	392
P194	Fourniture et pose pour Ø 80	u	554,8
P195	Fourniture et pose pour Ø 100	u	680

P196	Fourniture et pose pour Ø 125	u	868
P197	Fourniture et pose pour Ø 150	u	1024
P198	Fourniture et pose pour Ø 200	u	1456
P199	Fourniture et pose pour Ø 250	u	1876
P1911	Fourniture et pose pour Ø 300	u	2360
<b>P20</b>	<b>Tuyaux en PVC</b>		
P201	Fourniture et pose de tuyau en PVC Ø 50 mm, y compris grillage avertisseur	ml	13,04
P202	Fourniture et pose de tuyau en PVC Ø 63 mm, y compris grillage avertisseur	ml	19,08
P203	Fourniture et pose de tuyau en PVC Ø 75 mm, y compris grillage avertisseur	ml	35,2
P204	Fourniture et pose de tuyau en PVC Ø 90 mm, y compris grillage avertisseur	ml	36
P205	Fourniture et pose de tuyau en PVC Ø 110 mm, y compris grillage avertisseur	ml	37,2
P206	Fourniture et pose de tuyau en PVC Ø 125 mm, y compris grillage avertisseur	ml	38,4
P207	Fourniture et pose de tuyau en PVC Ø 140 mm, y compris grillage avertisseur	ml	39,6
P208	Fourniture et pose de tuyau en PVC Ø 160 mm, y compris grillage avertisseur	ml	40,04
P209	Fourniture et pose de tuyau en PVC Ø 90 mm - tube allongé pour bouche à clé	ml	29,36
<b>P21</b>	<b>Adaptateur de bride verrouillé</b>		
P211	Fourniture et pose pour Ø 50	u	32,92
P212	Fourniture et pose pour Ø 63	u	54,28
P213	Fourniture et pose pour Ø 75	u	59,24
P214	Fourniture et pose pour Ø 90	u	66,68
P215	Fourniture et pose pour Ø 110	u	74,84
P216	Fourniture et pose pour Ø 140	u	119,36
P217	Fourniture et pose pour Ø 160	u	134,92
<b>P22</b>	<b>BOUCHES A CLES complètes (BAC + tube + tabernacle)</b>		
P221	Fourniture et pose d'une BAC complète - hexagonale	u	48
P222	Fourniture et pose d'une BAC complète - carrée	u	48
P223	Fourniture et pose d'une BAC complète - ronde	u	48
P224	Fourniture et pose d'une BAC complète - hexagonale réhaussable	u	126
P225	Fourniture et pose d'une BAC complète - carrée réhaussable	u	126
P226	Fourniture et pose d'une BAC complète - ronde réhaussable	u	126
<b>PIECES ELECTROSOUDABLES</b>			
<b>E1</b>	<b>Manchon électrosoudable avec butée PEHD</b>		
E11	Fourniture et pose pour Ø 25	u	7,76
E12	Fourniture et pose pour Ø 32	u	8,2
E13	Fourniture et pose pour Ø 40	u	8,64
E14	Fourniture et pose pour Ø 50	u	11,2
<b>E2</b>	<b>Manchon électrosoudable avec butée long</b>		
E21	Fourniture et pose pour Ø 32	u	38,12
E22	Fourniture et pose pour Ø 40	u	39,6
E23	Fourniture et pose pour Ø 50	u	61,2
E24	Fourniture et pose pour Ø 63	u	64,4
<b>E3</b>	<b>Manchon électrosoudable sans butée</b>		
E31	Fourniture et pose - Sans butée long pour Ø 63	u	64,32
E32	Fourniture et pose - Sans butée court pour Ø 63	u	42,88
<b>E4</b>	<b>Manchon de réduction électrosoudable</b>		

E41	Fourniture et pose pour filetage 32x25	u	14,76
E42	Fourniture et pose pour filetage 40x32	u	18,2
E43	Fourniture et pose pour filetage 50x32	u	21,8
E44	Fourniture et pose pour filetage 50x40	u	22
E45	Fourniture et pose pour filetage 63x40	u	26,6
E46	Fourniture et pose pour filetage 63x50	u	30,52
<b>E5</b>	<b>Coude électrosoudable à 90°</b>		
E51	Fourniture et pose pour Ø 25	u	16,52
E52	Fourniture et pose pour Ø 32	u	17,92
E53	Fourniture et pose pour Ø 50	u	25,8
E54	Fourniture et pose pour Ø 63	u	30,6
<b>E6</b>	<b>Coude électrosoudable à 45°</b>		
E61	Fourniture et pose pour Ø 32	u	18
E62	Fourniture et pose pour Ø 50	u	25,8
E63	Fourniture et pose pour Ø 63	u	31,6
<b>E7</b>	<b>Robinets 1/4 de tour à boisseau sphérique électrosoudable</b>		
E71	Fourniture et pose pour Ø 25	u	210,8
E72	Fourniture et pose pour Ø 32	u	273,28
E73	Fourniture et pose pour Ø 50	u	346,6
E74	Fourniture et pose pour Ø 63	u	537
<b>E8</b>	<b>Manchon d'adpatation PE / laiton à écrou tournant électrosoudable</b>		
E81	Fourniture et pose pour Ø 25 / Filetage 20-27	u	84,4
E82	Fourniture et pose pour Ø 32 / Filetage 20-27	u	82,6
E83	Fourniture et pose pour Æ 32 / Filetage 26-34	u	82,6
E84	Fourniture et pose pour Ø 50 / Filetage 33-42	u	128
E85	Fourniture et pose pour Ø 63 / Filetage 50-60	u	170
<b>E9</b>	<b>Té électrosoudable</b>		
E91	Fourniture et pose pour Ø 25	u	34,8
E92	Fourniture et pose pour Ø 32	u	33,12
E93	Fourniture et pose pour Ø 50	u	42,6
E94	Fourniture et pose pour Ø 63	u	48,8
<b>DISPOSITIFS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE</b>			
<b>I1</b>	<b>Forfait pour fourniture et pose d'une bouche incendie type incongelable, y compris massifs en maçonnerie, hors terrassements et hors accessoires.</b>		
I11	BI diamètre 100 mm	u	1308
<b>I2</b>	<b>Forfait pour fourniture et pose d'un poteau incendie type incongelable, y compris massifs en maçonnerie, hors terrassements et hors accessoires.</b>		
I21	PI diamètre 100 mm avec prise sous coffre	u	1628
I22	PI diamètre 150 mm avec prise sous coffre	u	3163,5
I23	PI diamètre 100 mm avec prise apparente	u	1628
I24	PI diamètre 150 mm avec prise apprente	u	2661
I25	PI diamètre 100 mm avec prise sous coffre et renversable au choc	u	1892
I26	PI diamètre 150 mm avec prise sous coffre et renversable au choc	u	3151,5
I27	PI diamètre 100 mm avec prise apparente et renversable au choc	u	1892
I28	PI diamètre 150 mm avec prise apprente et renversable au choc	u	2661

I3	<b>Forfait pour fourniture et pose d'esse de réglage pour poteau incendie</b>		
I31	Esse diamètre 100 mm	u	196
I32	Esse diamètre 150 mm	u	280
<b>DIVERS</b>			
D1	Essai de compactage	u	200
D2	Essai de pression avec désinfection et analyses dans le cadre d'une extension de réseau	u	900
D3	Tarif horaire pour l'intervention d'un agent	h	35

D'autres prestations, pièces et fournitures non référencées dans le présent bordereau pourront être exécutées sur devis.

### **Remboursement des frais de mission dans le cadre d'un mandat spécial (DCS 2016-31)**

#### Echanges préalables :

La Présente délibération vise à rembourser au Président les frais qu'il a avancé dans le cadre d'un déplacement professionnel qu'il a effectué pour le compte du Syndicat.

#### Contenu de la délibération :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2123-18, permettant au Comité Syndical de confier par délibération, un mandat spécial à un ou plusieurs de ses membres,

**CONSIDERANT** que le mandat spécial correspond à la réalisation d'une mission réalisée dans l'intérêt de la collectivité, limité dans le temps et dans son objet,

**CONSIDERANT** que le Président du SIAEP est amené régulièrement à représenter le Syndicat sur le territoire national,

**CONSIDERANT** que l'utilisation d'un véhicule personnel dans le cadre d'un mandat spécial, fait l'objet d'un versement d'indemnités kilométriques dont le montant est réglementairement définit en fonction du type de véhicule utilisé et du nombre de kilomètres parcourus :

<b>Catégorie véhicule</b>	<b>Jusqu'à 2000 km</b>
5 CV et moins	0,25 € /km
6 à 7 CV	0,32 € /km
8 CV et plus	0,35 € /km

**CONSIDERANT** que le 7 septembre 2016, le Président s'est rendu au Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région Mancelle, pour une journée d'échange avec le Directeur de ce syndicat autour des questions de relève des compteurs d'eau,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

#### **Article 1 :**

**CONFIE** un mandat spécial au Président pour s'être rendu au Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région Mancelle le 7 septembre 2016 dans le cadre d'un échange autour de la relève des compteurs d'eau.

**Article 2 :**

**AUTORISE** le Président à présenter conformément à la délibération, ses frais contractés au cours de la mission définie à l'article 1. Le remboursement des frais liés à l'exercice de ce mandat spécial sera effectué sur justificatif et imputé au compte 6251.

**Article 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication au recueil des actes administratifs, devant le tribunal administratif de Versailles.

**IV. Echanges et débats :**

**Analyse des risques et de la vulnérabilité des installations du SIAEP**

Suite à une demande de Monsieur le Maire de Fontenay-les-Briis, concernant l'état et les moyens de protections mis en place par le SIAEP pour sécuriser les installations de distribution et de production d'eau potable, le présent sujet est soumis à débat auprès de l'assemblée.

M DESOUTER précise qu'actuellement toutes les installations font l'objet d'alarmes anti-intrusion, télégérées (c'est-à-dire qu'elles sont reçues en direct par les agents de la régie).

M DESSAUX précise que ce sujet est effectivement prioritaire et qu'une étude de la vulnérabilité des installations du syndicat sera bien engagée au début de l'année 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

**Le Secrétaire de séance,  
Yves DESSAUX**

<b>N° DE LA DELIBERATION</b>	<b>INTITULE DE L'ACTE</b>
<b>DCS 2016-25</b>	Décision modificative n°2
<b>DCS 2016-26</b>	Modification de la nomenclature pour la gestion des immobilisations et des amortissements
<b>DCS 2016-27</b>	Dématérialisation des convocations
<b>DCS 2016-28</b>	Participation au régime de prévoyance
<b>DCS 2016-29</b>	Mise en œuvre de la fusion du SIAEP dans le cadre du SDCI
<b>DCS 2016-30</b>	Adoption du bordereau des travaux exécutés par le SIAEP et sa régie
<b>DCS 2016-31</b>	Remboursement des frais de mission dans le cadre d'un mandat spécial

SIGNATURES DES DELEGUES DES COMMUNES  
 POUR ADOPTION PROCES VERBAL DE SEANCE  
 ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2016  
 18H30

ANGERVILLIERS	BOYER Dany ----- LAINEL Raphael	-----
BRIIS SOUS FORGES	VERA Bernard ----- POLINE Claude	-----
BRUYERES LE CHATEL	ADEL PATIENT Christophe ----- CLOU Jean Louis	-----
COURSON MONTELOUP	GAUTIER René ----- GIARD Jean Claude	-----
FONTENAY LES BRIIS	DEGIVRY Thierry ----- LONG Jean Pierre	-----
FORGES LES BAINS	DESSAUX Yves ----- TERRIS Bernard	-----
LE VAL ST GERMAIN	PETITOT M.F ----- ROBIN Maurice	-----
ST MAURICE MONTCOURONNE	ZUMELLO Serge ----- BERRICHILLO William	-----
ST CYR SOUS DOURDAN	DESOUTER Alain ----- GALISSON Arnaud	-----
VAUGRIGNEUSE	BAYEN Marcel ----- BOSQUILLON Jean Pierre	-----